

Objet : Adhésion au Groupement d'Achat d'Énergie FDEE 19

Le Conseil Municipal

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune de Benayes a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité ou de gaz naturel,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune de Benayes, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Étant précisé que la commune de Benayes sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- Décide de l'adhésion de la commune de Benayes au groupement de commandes précité pour :
 - o L'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ;
 - o La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire, pour le compte de la commune de Benayes dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,

- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Benayes.

Objet : Réalisation d'un emprunt.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents investissements de la commune pour un montant total de 41030€ :

- Achat d'une épareuse : 18000€
- Toiture des Préaux de l'école : 14830€
- Achat de panneaux pour l'Adressage : 8200€
-

La commune bénéficie de subventions pour ces différents investissements et un emprunt a été prévu pour les financer..

Le Crédit Agricole a fait une proposition pour un prêt d'un montant de 29000€ à taux fixe annuel et à capital constant à 0.50% et d'une durée de 7 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte cette offre et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

Objet : Dépenses payées au compte 6232

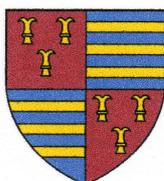
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses sur le compte 6232 à l'occasion:

- De frais engagés lors de cérémonie de commémorations, mariages, obsèques (gerbes, bouquets, plaques...)
- De frais engagés lors de vins d'honneur ou autres offerts par la municipalité (amuse-gueules, boissons...)
- De frais engagés lors de manifestations organisées par la commune (téléthon, fête patronale)

Objet : Commissions communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, a fixé les Commissions Communales suivantes :

- Commission des Finances : MM. Maury. Lavaud. Ensargueix. Chassagne. Rougerie. Propice. Daude. Sartout. De Montbron. Sartout. Bousseley.
- Commission des Travaux : MM. Maury. Ensargueix. Daude. Propice. Rougerie. Sartout.
- Commission des Fêtes et Cérémonies (Repas des Aînés. Vœux du Maire. Cérémonies du 08/05, du 11/11) : MM. Lavaud. Sartout. Rougerie. Chassagne.
- Commission portage ruralité : MM. Daude. Propice. De Montbron. Chassagne.



NOTE DE PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES DE BENAYES.

E-m: mairiedebenayes@wanadoo.fr
Tél: 0555734119

Le montant total des dépenses de fonctionnements de la commune de Benayes s'élèvent à de 262700,36 € pour le budget de l'année 2020 pour la section fonctionnement. Il se décompose de la manière suivante, charges à caractère général 76618,36 €, charges de personnel 125400,00 €, autres charges de gestion courante 21000 €, charge financières 2300,00 € atténuation de produit (FNGIR+FPIC) 20382,00 €, financement des investissements 17000,00 €.

Les recettes de la section s fonctionnement s'établissent ainsi, excédent reporté 26242,78 €, produit des services 7500,00 €, impôts et taxes 119382,00 €, dotations et participations 67685,58 €, produits divers de gestion courante 11000,00 €, atténuations charges 27000,00 €, produits exceptionnels 3000,00 € pour un montant de 262700,36 €.

La section investissement s'équilibre à la somme de 77180,77 €. Les dépenses se décomposent de la manière suivante, déficit cumulé 17754,43 €, reste à réaliser 28600,00 €, remboursement emprunts 15000,00 €, adressage 2358,34 €, mobilier scolaire 2400,00 €, voirie 2020 3068,00 €, sacristie 8000,00 €. Les recettes prévues s'établissent ainsi, affectation du résultat 7488,43 €, reste à réaliser 38866,00 €, FCTVA 4358,34 €, prélèvement sur la section fonctionnement 17000,00 €.

En conclusion la commune a une fiscalité très basse par rapport aux autres communes de Corrèze de sa taille, en conséquence ses recettes fiscales sont très en deçà de la moyenne départementale.

L'endettement de la commune s'élève à 74352 € soit 320 € par habitant, ce qui est faible.

Il faut noter que le rapport entre les ressources fiscales et les dotations s'est inversé durant ces quatre dernières années. En 2015 il était respectivement de 36% et 55% pour être en 2019 de 55% à 37%.

Les charges de personnel ont légèrement augmentées en 2019.

Les points faibles des finances de la commune sont sa capacité d'autofinancement et sa trésorerie.